

Deuxième édition
2013-07-15

AMENDEMENT 2
2021-08

**Vibrations et chocs mécaniques —
Vibrations main-bras — Mesurage et
évaluation du facteur de transmission
des vibrations par les gants à la
paume de la main**

AMENDEMENT 2

iTeh Standards
[\(<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/0d4adaeb-5edd-4bd2-8eb7-86c937e1e96a/iso-10819-2013-amd-2-2021>\)](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/0d4adaeb-5edd-4bd2-8eb7-86c937e1e96a/iso-10819-2013-amd-2-2021)
Document Preview

[ISO 10819:2013/Amd 2:2021](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/0d4adaeb-5edd-4bd2-8eb7-86c937e1e96a/iso-10819-2013-amd-2-2021>



Numéro de référence
ISO 10819:2013/Amd.2:2021(F)

© ISO 2021

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO 10819:2013/Amd 2:2021](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/0d4adaeb-5edd-4bd2-8eb7-86c937e1e96a/iso-10819-2013-amd-2-2021>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2021

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 108, *Vibrations et chocs mécaniques, et leur surveillance*, sous-comité SC 4, *Exposition des individus aux vibrations et chocs mécaniques*, en collaboration avec le comité technique CEN/TC 231, *Vibrations et chocs mécaniques*, du Comité européen de normalisation (CEN), conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/members.html.

Vibrations et chocs mécaniques — Vibrations main-bras — Mesurage et évaluation du facteur de transmission des vibrations par les gants à la paume de la main

AMENDEMENT 2

9.3.3

Remplacer le titre par le suivant:

«Espaces du matériau antivibratile»

9.3.3.1

Remplacer le texte par le suivant:

«Il se peut que les gants antivibratiles soient fabriqués de manière à ce que le matériau antivibratile placé au niveau du pouce et des doigts du gant ne soit pas directement relié au matériau antivibratile adjacent placé au niveau de la paume. Pour certains modèles de gants (par exemple ceux avec de grandes protubérances), les espaces peuvent également se trouver dans d'autres zones. Par ailleurs, il convient que ces espaces ne soient pas trop importants par rapport à l'épaisseur du matériau. Dans les cas où les gants antivibratiles sont fabriqués de manière à ce que le matériau antivibratile placé au niveau du pouce et des doigts du gant ne soit pas directement relié au matériau antivibratile adjacent placé au niveau de la paume, les exigences suivantes doivent être satisfaites.»

ISO 10819:2013/Amd 2:2021

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/0d4adaeb-5edd-4bd2-8eb7-86c937e1e96a/iso-10819-2013-amd-2-2021>

9.3.3.3

Remplacer le texte par le suivant:

«Espaces entre les parties du pouce et des doigts et la paume du matériau antivibratile

Les espaces du matériau antivibratile tels que ceux situés entre la partie du pouce et des doigts et la partie de la paume adjacente du matériau antivibratile ne doivent pas être supérieurs à l'épaisseur du matériau de la partie de la paume le long de ses espaces.

L'évaluation doit suivre le mode opératoire défini à l'Annexe C.»

9.3.3.4

Remplacer le texte par le suivant:

«Fixation du matériau antivibratile au niveau du pouce et des doigts

La partie du pouce du matériau antivibratile doit être fixée au niveau du pouce et des doigts du gant de façon à ce que le matériau ne glisse pas et ne se déplace pas lors de l'utilisation normale des gants.»

9.3.3.5

Ajouter le paragraphe suivant après le paragraphe 9.3.3.4:

«9.3.3.5 Autres espaces dans le matériau antivibratile

Pour certains modèles de gants (par exemple pour ceux avec de grosses protubérances), les écarts peuvent également se situer dans d'autres zones. Il convient par ailleurs que ces écarts ne soient pas trop importants par rapport à l'épaisseur du matériau.

Il convient que l'évaluation suive le mode opératoire défini à l'Annexe C.»

Annexe C

Ajouter l'annexe suivante après l'Annexe B, avant la Bibliographie:

**iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview**

[ISO 10819:2013/Amd 2:2021](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/0d4adaeb-5edd-4bd2-8eb7-86c937e1e96a/iso-10819-2013-amd-2-2021>